

# L'ambition du Plan cancer : éviter toutes pertes de chance face à la maladie

*The ambition of the Cancer Plan:  
to avoid any loss of chances against the disease*



**Pr Agnès Buzyn**

*Présidente de l'Institut national du cancer.*

**L**e Président de la République l'a rappelé lors de la présentation du nouveau Plan cancer\*, le 4 février dernier : bien que notre système de soins en cancérologie soit classé parmi les meilleurs au monde, bien que les avancées thérapeutiques aient permis d'améliorer la survie dans la majorité des pathologies, les cancers restent en France fortement marqués par les inégalités, en plus d'être tout à la fois la première cause de mortalité, de mortalité prématurée et de mortalité évitable. Dès lors, l'enjeu de ce Plan cancer est clair : il nous faut accroître notre avance et poursuivre une politique ambitieuse de développement des innovations biomédicales, tout en œuvrant à rendre notre système de santé plus équitable dans le domaine du cancer. C'est pourquoi, avec l'ensemble des parties prenantes sollicitées lors de son élaboration, nous avons voulu cibler, à travers ce Plan cancer, les pertes de chance face à la maladie.

Pertes de chance face à la prévention des cancers, tout d'abord. Dans ce domaine, notre pays est mal positionné. La priorité est de s'attaquer frontalement au tabagisme, en recrudescence, et responsable de 30 % des décès par cancer. Le Plan cancer s'accompagne donc d'un Plan national de réduction du tabagisme. Le premier objectif est de tout faire pour éviter l'entrée des plus jeunes dans cette addiction, en s'appuyant à la fois sur l'éducation à la santé et sur la dissuasion. En parallèle, nous devons aider les personnes dépendantes à sortir du tabac, et tout particulièrement les fumeurs issus des milieux les moins favorisés ; sans oublier les personnes atteintes d'un cancer, pour lesquelles le tabac constitue un important facteur de risque de second cancer. Les pertes de chance sont également à combattre en matière de prévention nutritionnelle, ou encore d'exposition aux cancérogènes professionnels.

Pertes de chance liées à l'accès et au parcours de soins, ensuite. Toutes les personnes malades doivent bénéficier d'un diagnostic précoce. Pour cela, le périmètre des dépistages organisés sera élargi au cancer du col utérin ainsi qu'aux personnes présentant un risque aggravé de cancer du sein ou du côlon. Des moyens sont également dégagés pour renforcer le parc d'IRM dans les régions où les délais de rendez-vous sont les plus longs. Par ailleurs, outre le soutien à la diffusion des innovations et à la formation des professionnels de santé, le Plan nous conduit à franchir une nouvelle étape pour parvenir à un égal accès des patients aux soins les plus performants : il prévoit que soient définis, avec le concours des professionnels concernés, des indicateurs de qualité de prise en charge et de résultats, établis par localisation de cancer, qui seront rendus accessibles au public pour chaque établissement.

Les pertes de chance peuvent également avoir des conséquences sur les conditions de vie des malades, pendant et après les traitements, et se traduisent par un moindre accès aux soins de support ou par l'absence de prévention ou de prise en charge des séquelles, comme l'infertilité par exemple. Réduire ces pertes de chance, c'est aussi favoriser le maintien d'une vie scolaire ou professionnelle adaptée.

C'est en cherchant à identifier et à agir à chacune des étapes clés du parcours de santé et de vie des malades au cours desquelles les inégalités peuvent se creuser qu'ensemble, institutions et acteurs impliqués dans la lutte contre les cancers, nous parviendrons à faire diminuer l'incidence du cancer et sa mortalité dans notre pays et à améliorer la vie des personnes atteintes.

---

\* Le Plan cancer 2014-2019 est disponible sur [www.e-cancer.fr](http://www.e-cancer.fr).